MATY

BIJOUX D'ÉMOTIONS DEPUIS 1951

CONDITIONS GÉNÉRALES PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

DERNIERE MISE A JOUR LE : 02/12/2024.

Sommaire

Article 1 : Critères d'éligibilité et modalités d'adhésion

Article 2 : Règles de fonctionnement du Programme de Fidélité MATY

Article 3 : Données à caractère personnel

Article 4 : Contacts

Article 5 : Médiation

Article 6 : Loi applicable et juridiction

Article 7 : Responsabilité

Article 8 : Indépendance des clauses

Article 9 : Modification des Conditions Générales du Programme de Fidélité MATY

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ MATY

La société « MATY », Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 €, immatriculée sous le numéro SIREN 402 327 597 RCS Besançon, ayant son siège social Boulevard Kennedy, à Besançon (25000), ci-après dénommée « **MATY** », propose un programme de fidélité multicanal à ses clients personnes physiques, ci-après dénommé « **Programme de Fidélité MATY** ».

Les présentes Conditions Générales définissent les relations commerciales avec nos clients dans le cadre du Programme de Fidélité MATY. Elles sont accessibles en lien permanent sur le site www.maty.com et sont consultables en bijouterie. En adhérant au Programme de Fidélité MATY, les clients déclarent avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales du Programme de Fidélité MATY.

ARTICLE 1 : CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'ADHÉSION

1.1 : Sont éligibles au Programme de Fidélité MATY, les personnes déjà clientes de MATY ou effectuant un premier achat, ci-après dénommées le(s) « **Client(s)** » :

- **dans une bijouterie du réseau sous enseigne « MATY »**, y compris les points de vente affiliés ;
- **sur le site www.maty.com** (hors les produits partenaires vendus par les vendeurs partenaires de MATY sur la Marketplace du site www.maty.com qui sont exclus du Programme de Fidélité MATY) ;
- **par téléphone** au 09.72.72.00.25 (numéro non surtaxé, prix selon opérateur) ;
- **par courrier** à MATY, Service Clients, Boulevard Kennedy, 25040 Besançon Cedex 9.

Le service de location de bijoux d'occasion proposé par MATY n'est pas éligible au Programme de Fidélité MATY (voir Conditions Générales de Location en lien permanent sur le site www.maty.com).

1.2 : L'adhésion au Programme de Fidélité MATY est gratuite et automatique.

1.3 : Le Client peut à tout moment s'opposer, s'il le souhaite, **à bénéficier du Programme de Fidélité MATY :**

i. **Au moment de l'adhésion au Programme de Fidélité MATY :**

- Sur le site www.maty.com depuis son panier lors de son premier achat ;
- par téléphone au 09.72.72.00.25 (numéro non surtaxé, prix selon opérateur) ;
- ou auprès d'un(e) conseiller(ère) de vente en magasin.

ii. **Après l'adhésion au Programme de Fidélité MATY :**

- En formulant sa demande par email à https://www.maty.com/contact.html (https://www.maty.com/contact.html) ;
- Ou par courrier à MATY, Service Clients, Boulevard Kennedy, 25040 Besançon Cedex 9.

En renonçant au Programme de Fidélité MATY, le Client perdra en effet tous les avantages dont il aurait pu bénéficier au titre du Programme de Fidélité MATY (voir article 2.6 ci-après).

1.4 : La mise en œuvre du Programme de Fidélité MATY étant subordonnée à un achat du Client auprès de MATY, les personnes considérées juridiquement incapables de contracter, notamment les enfants mineurs non émancipés, devront obligatoirement obtenir l'autorisation de leur représentant légal préalablement à toute commande pour pouvoir bénéficier du Programme de Fidélité MATY.

1.5 : L'adhésion au Programme de Fidélité MATY, ainsi que les avantages qui y sont liés, sont strictement personnels au Client. Ils ne peuvent être cédés ou transférés. Le Client ne peut bénéficier que d'une seule adhésion à son nom.

1.6 : Dans le cadre de la lutte contre la fraude, MATY peut être amenée, en cas de doute raisonnable, à demander la communication d'une copie de la pièce d'identité aux seules fins de vérifier l'absence d'usurpation d'identité du Client. Après vérification, la copie de la pièce d'identité est supprimée. Le Programme de Fidélité MATY sera automatiquement suspendu en cas de litige ou d'impayé avec un Client et l'espace du Client sur le site www.maty.com ne sera plus accessible qu'en simple consultation, jusqu'à régularisation de sa situation, ou en cas d'abus dans l'utilisation du service. La volonté de fraude avérée ou la tentative de fraude démontrée, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois ou l'utilisation de processus automatisés, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Programme de Fidélité MATY et entraîner de plein droit la résiliation du Programme de Fidélité MATY, ainsi que le blocage du compte frauduleux et la perte de tous les avantages attachés à ce compte.

1.7 : Le Programme de Fidélité MATY est réservé à une catégorie particulière de clients remplissant les conditions pour en bénéficier tel qu'il est précisé à l'Article 2 ci-après.

ARTICLE 2 : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ MATY

Le principe :

- **Trois (3) statuts : « Argent » si nouveau Client, « Or » ou « Diamant »**, avec une durée de validité de douze (12) mois ou de vingt-quatre (24) mois selon le statut et le « CA Fidélité MATY » du Client (voir articles 2.2 à 2.4 ci-après) ;
- **Un (1) « Achat Fidélité MATY » d'un montant d'un euro (1€) = un (1) « Point Fidélité MATY »** collecté dans la cagnotte du Client, ce quel que soit son statut (voir articles 2.1 et 2.5 ci-après) ;
- **Deux cents (200) « Points Fidélité MATY » = une « Remise Fidélité MATY » d'un montant de dix euros (10€)** (voir article 2.6 ci-après) ;
- Une offre de bienvenue pour les nouveaux Clients(100 points supplémentaires dans la cagnotte) ;
- De nombreuses offres exclusives et personnalisées (cadeau d'anniversaire, soirées « VIP », voir communication relative au Programme de Fidélité MATY sur www.maty.com ou en bijouterie),

selon les conditions et modalités définies ci-après.

2.1 : Achat Fidélité MATY

Pour pouvoir bénéficier des avantages du Programme de Fidélité MATY, le Client doit réaliser, dans l'un des canaux de vente de MATY (voir Article 1.1), un ou plusieurs **« Achat(s) Fidélité MATY »** défini(s) comme l'achat net facturé :

- d'articles de bijouterie et/ou d'horlogerie neufs de marque « MATY », y compris les articles gravés ou personnalisés à la demande du Client, ainsi que les « Créations Spéciales » réalisées par MATY ;
- d'articles d'horlogerie neufs vendus par MATY ;
- d'articles de bijouterie d'occasion vendus par MATY

Sont exclus d'un Achat Fidélité MATY :

- Le montant de la participation forfaitaire aux frais de traitement de la commande facturé en sus du prix du produit en cas d'achat à distance (sauf opérations commerciales spécifiques pour lesquelles la livraison est offerte ou retrait en bijouterie, voir nos Conditions Générales de Vente sur www.maty.com ou dans le catalogue général « MATY » en cours de validité disponible en bijouterie) ;
- Les produits partenaires vendus par des vendeurs partenaires sur la Marketplace du site www.maty.com ;
- Les montres d'occasion vendues par MATY en partenariat avec « CRESUS » ;
- Les prestations de services proposées par MATY (ex: Service Après-Vente, perçage d'oreilles, location de bijoux d'occasion …) ;
- La vente par MATY de cartes-cadeaux et d'e-cartes-cadeaux ;
- Les commandes utilisant un code promotionnel proposé par MATY à ses clients par correspondance (courrier ou téléphone), le Client ne pouvant bénéficier à la fois de la remise attachée à ce code promotionnel et du Programme de Fidélité MATY.
- Les ventes privées, les produits soldés, les promotions de déstockage et les ventes en liquidation de stock.

2.2 : Statut du Client

Les avantages du Programme de Fidélité MATY diffèrent selon le statut du Client qui est défini comme suit :

- **Statut « Argent »** : applicable à un nouveau Client lors d'un Achat Fidélité MATY, ce quel que soit son montant. L'adhésion démarre à la date de la première commande. Un (1) seul Achat Fidélité MATY comptabilisé quotidiennement au moment de la facturation (ex : si le même jour, deux (2) Achats Fidélité MATY ou un (1) Achat Fidélité MATY avec plusieurs produits, un (1) seul Achat Fidélité sera pris en compte) ;

- **Statut « Or »** : applicable à un Client à partir de deux (2) Achats Fidélité MATY et d'un « CA Fidélité MATY » inférieur à six cents euros (600€) en prix de vente net TTC remisé, hors participation forfaitaire aux frais de traitement de la commande, sur les quarante-huit (48) derniers mois ;

- **Statut « Diamant »** : applicable à un Client à partir de deux (2) Achats Fidélité MATY et d'un « CA Fidélité MATY » supérieur ou égal à six cents euros (600€) en prix de vente net TTC remisé, hors participation forfaitaire aux frais de traitement de la commande, sur les quarante-huit (48) derniers mois.

Le statut du Client est actualisé le jour suivant l'Achat Fidélité MATY facturé.

2.3 : CA Fidélité MATY

Le chiffre d'affaires réalisé par le Client auprès de MATY, dénommé « **CA Fidélité MATY** », permettant de déterminer les statuts « Or » ou « Diamant », est défini comme suit :

- L'achat d'articles de bijouterie et/ou d'horlogerie neufs de marque « MATY », y compris les articles gravés ou personnalisés à la demande du client, ainsi que les « Créations Spéciales » réalisées par MATY ;
- L'achat d'articles d'horlogerie neufs vendus par MATY ;
- L'achat d'articles de bijouterie d'occasion vendus par MATY ;
- Les prestations de services réalisées par MATY (ex : Service Après-Vente, perçage d'oreilles) auprès du Client, hors la location de bijoux non éligible au Programme de Fidélité MATY.

Sont exclus du CA Fidélité MATY :

- Le montant de la participation forfaitaire aux frais de traitement de la commande facturée en sus du prix du produit en cas d'achat à distance (sauf opérations commerciales spécifiques pour lesquelles la livraison est offerte ou retrait en bijouterie, voir nos Conditions Générales de Vente sur www.maty.com ou dans le catalogue général « MATY » en cours de validité disponible en bijouterie) ;
- Les produits partenaires vendus par des vendeurs partenaires sur la Marketplace du site www.maty.com ;
- Les montres d'occasion vendues par MATY en partenariat avec « CRESUS » ;
- La vente par MATY de cartes-cadeaux et d'e-cartes-cadeaux.

2.4 : Durée de validité du statut du Client

La durée de validité du statut du Client est **de douze (12) mois ou de vingt-quatre (24) mois à partir du dernier Achat Fidélité MATY** du Client et est définie comme suit :

- **Statut Argent** :

  i. Vingt-quatre (24) mois si CA Fidélité des douze (12) derniers mois supérieur ou égal à deux cents euros (200€) ;
  ii. Douze (12) mois si CA Fidélité des douze (12) derniers mois inférieur à deux cents euros (200€) ;

- **Statut Or** :

  i. Vingt-quatre (24) mois si CA Fidélité des quarante-huit (48) derniers mois supérieur ou égal à deux cent cinquante euros (250€) ;
  ii. Douze (12) mois si CA Fidélité des quarante-huit (48) derniers mois inférieur à deux cent cinquante euros (250€) ;

- **Statut Diamant** : 24 mois ;

En cas de nouvel Achat Fidélité MATY, le Programme de Fidélité MATY est prolongé automatiquement :

- **de douze (12) mois ou de vingt-quatre (24) mois** selon les critères définis au présent Article ;

- **de six (6) mois en cas de prestation de services facturée par MATY** (réparation auprès du Service Après-Vente de MATY, perçage d'oreilles, changement de piles…).

Le Programme de Fidélité MATY prendra fin le dernier jour du mois au cours duquel la durée de validité du statut du Client arrive à son terme.

Le Client pourra à tout moment consulter son statut sur le site www.maty.com dans son espace client (rubrique « **mon programme fidélité** ») ou se renseigner auprès du Service Clients de MATY par téléphone au 09.72.72.00.25 (numéro non surtaxé, prix selon opérateur), par email à https://www.maty.com/contact.html, en écrivant à MATY, Service Clients, Boulevard Kennedy, 25040 Besançon Cedex 9, ou auprès d'un(e) conseiller(ère) de vente en magasin.

2.5 : Les Points Fidélité MATY

Le CA Fidélité MATY du Client réalisé sur un ou plusieurs Achats Fidélité MATY permet de générer sous forme dématérialisée des « **Points Fidélité MATY** » selon les conditions suivantes :

Un Achat Fidélité d'un montant d'un euro (1€) = un (1) Point Fidélité MATY, ce quel que soit le statut du Client.

Les Points Fidélité MATY sont crédités au moment de la facturation (ex : 300€ d'Achat Fidélité MATY facturés = 300 Points Fidélité MATY).

Si le Client se rétracte suite à un Achat Fidélité MATY (dans le cadre de l'exercice du droit légal de rétractation de 14 jours pour la vente à distance ou de notre garantie commerciale « Satisfait ou remboursé » de 30 jours applicable quel que soit le canal de vente, hors exclusions rappelées dans nos Conditions Générales de Vente sur www.maty.com ou dans le catalogue général « MATY » en cours de validité disponible en bijouterie) ou s'il demande la résolution du contrat de vente dans les conditions légales, il récupère alors les Points Fidélité MATY utilisés lors de son Achat Fidélité MATY (ex: achat d'un produit au prix de 150€ avec utilisation de 30€ sous forme de Points Fidélité MATY, soit un Achat Fidélité MATY net facturé d'un montant de 120€, les 30€ seront recrédités dans la cagnotte du Client sous la

forme de 600 Points Fidélité Maty, voir article 2.6 ci-après), dans la limite de la durée de validité applicable au statut du Client, et les nouveaux Points Fidélité MATY générés par l'Achat Fidélité MATY (120 points selon l'exemple qui précède) seront retirés de la cagnotte du Client.

2.6 : la Remise Fidélité MATY

La « Remise Fidélité MATY » du Client est d'un montant de dix euros (10€) tous les deux cents (200) Points Fidélité MATY, ce quel que soit le statut du Client.

La Remise Fidélité MATY :

- **est utilisable sur un prochain achat auprès de « MATY », dans tous ses canaux de vente** définis à l'Article 1.1 (hors produits partenaires vendus par des vendeurs partenaires sur la Marketplace du site www.maty.com), dans la limite de la durée de validité applicable au statut du Client ;

- **est valable sur tous les bijoux, montres et accessoires vendus par MATY** (hors cartes-cadeaux « MATY » et e-cartes-cadeaux « MATY ») ;

- **est cumulable avec l'éventuelle offre commerciale en cours** (soldes ou promotions), hors code promotionnel attaché à une offre proposée par MATY à ses clients par correspondance (courrier ou téléphone) ;

- **peut être dépensée en une ou plusieurs fois**, dans la limite du solde disponible ;

- **permet de cagnotter de nouveaux Points Fidélité MATY en cas d'Achat Fidélité MATY utilisables lors d'une prochaine commande**, sauf en cas de rétractation du Client (voir article 2.5) et dans la limite de la durée de validité du statut du Client : Par exemple, (1) si premier (1er) Achat Fidélité MATY du Client d'un montant de trois cents euros (300€) ouvrant droit à trois cents (300) Points Fidélité MATY, suivi d'un deuxième (2°) Achat Fidélité MATY d'un montant de cent cinquante euros (150€) et (2) si utilisation par le Client de 200 Points Fidélité MATY cagnottés lors du premier Achat Fidélité MATY, il bénéficie donc d'une remise de 10€, soit le deuxième (2°) Achat Fidélité MATY au prix net remisé d'un montant de cent quarante euros (140€) qui donne droit à cent quarante (140) nouveaux Points Fidélité MATY qui viennent s'ajouter au solde de sa cagnotte initiale (soit 300-200=100+140=240 Points Fidélité MATY) ;

- En cas de paiement partiel à l'aide de la Remise Fidélité MATY, **le Client peut régler la différence avec un autre moyen de paiement autorisé** (voir nos Conditions Générales de Vente sur www.maty.com ou dans le catalogue général « MATY » en cours de validité disponible en bijouterie) ;

- **Ne constituant pas une valeur monétaire, la Remise Fidélité MATY ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière, même partielle**. Elle ne peut être ni échangée ni remplacée ni remboursée, en tout ou partie, notamment à l'expiration de la date de validité du statut du Client, ni revendue en contrepartie de sa valeur. Seul l'échange ou un avoir suite à un achat au moyen de la Remise Fidélité MATY est possible, correspondant au montant du ou des article(s) acheté(s) en utilisant la Remise Fidélité MATY du Client ;

- **Le Client qui renonce au Programme de Fidélité MATY (voir article 1.3) perdra ainsi tous les avantages** dont il aurait pu bénéficier au titre du Programme de Fidélité MATY, y compris les Points Fidélité MATY qu'il aurait pu obtenir précédemment du fait de ses Achats Fidélité MATY qui seront définitivement perdus. Si le Client souhaite adhérer à nouveau au Programme de Fidélité MATY par la suite, il ne pourra pas récupérer les avantages obtenus précédemment et son statut sera calculé le jour de sa nouvelle adhésion en fonction de son historique d'achat.

- **Si le Client perd son statut à la fin de la durée de validité applicable au statut** (voir article 2.4), ses Points Fidélité MATY seront également définitivement perdus ; le Client pourra à nouveau bénéficier des avantages du Programme de Fidélité MATY en cas de nouvel Achat Fidélité MATY, mais sans pouvoir utiliser les Points Fidélité MATY ainsi perdus.

Le Client pourra à tout moment consulter le solde de sa Remise Fidélité MATY sur le site www.maty.com dans son espace client (rubrique « **mon programme fidélité** ») ou sur la facture d'achat.

ARTICLE 3 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

3.1 : L'adhésion au Programme de Fidélité MATY nécessite la transmission de données à caractère personnel du Client nécessaires à la mise en œuvre du service

3.2 : Les données personnelles obligatoires collectées sont nécessaires au traitement du Programme de Fidélité MATY, responsable du traitement, et de ses sous-traitants, partenaires ou points de vente affiliés, dans le cadre de l'exécution du service, à la prévention de la fraude et à la gestion des relations contractuelles avec les Clients, les données facultatives permettent de proposer aux Clients des offres adaptées, y compris par une prise de décision automatisée. Les données ainsi collectées sont conservées trois ans à partir du terme de notre relation commerciale.

3.3 : Les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données, de limitation ou d'opposition à leur traitement, en écrivant à MATY, Délégué à la protection des données, Boulevard Kennedy, 25040 Besançon Cedex 9, et du droit de faire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

3.4 : Si le Client souhaite ne plus recevoir nos offres ou celles de nos partenaires, il lui suffit de contacter notre Service Clients par email (https://www.maty.com/contact.html (https://www.maty.com/contact.html)), par téléphone (au 09.72.72.00.25, numéro non surtaxé, prix selon opérateur) ou par courrier à MATY, Service Clients, Boulevard Kennedy - 25040 Besançon Cedex 9, en mentionnant ses nom, prénoms, adresse et numéro de client éventuellement, afin que son opposition puisse être prise en compte dans les meilleurs délais, ou de faire son choix dans son espace client du site www.maty.com.

3.5 : Lorsque un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat informe le consommateur de son droit à s'inscrire sur la liste d'oppostion au démarchage téléphonique sur https://www.bloctel.gouv.fr/ (https://www.bloctel.gouv.fr/). Il est interdit à un professionnel de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

3.6 : Pour plus d'informations, consultez notre politique de confidentialité sur https://www.maty.com/vie-privee.html (https://www.maty.com/vie-privee.html).

ARTICLE 4 : CONTACTS

Pour toute commande ou information commerciale, ainsi que **pour tout appel en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat ou le traitement d'une réclamation**, vous pouvez :

- nous téléphoner au 09 72 72 00 25 (**numéro non surtaxé**, prix selon opérateur) ;
- nous envoyer un message via le formulaire de contact (https://www.maty.com/contact.html) ;
- nous écrire à MATY - Service Clients - Boulevard Kennedy - 25040 Besançon Cedex 9 ;
- accéder à votre suivi de commande en vous connectant à votre espace client (en cliquant ici); (https://www.maty.com/EspaceClient/MesCommandes)
- via le formulaire de signalement de contenus illicites. (https://www.maty.com/signalement-contenu-illicite.html)

ARTICLE 5 : MÉDIATION

5.1 : MATY est adhérente de **la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (« FEVAD »)**. MATY s'engage à ce titre au respect du Client selon les règles du **Code professionnel de la « FEVAD » (« Charte Qualité »)** et adhère au système de médiation du e-commerce (https://www.fevad.com/mediation/ (https://www.fevad.com/mediation/)). Il vous est possible de consulter ces dispositions sur le site http://www.fevad.com/ (http://www.fevad.com/).

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, **pour les litiges en vente à distance** (commandes par courrier, téléphone ou sur MATY.COM) en relation avec le Programme de Fidélité MATY, MATY adhère au service du **Médiateur de la consommation de la « FEVAD »** dont les coordonnées sont les suivantes : Médiateur de la consommation FEVAD – BP 20015 – 75362 PARIS CEDEX 8 (https://www.mediateurfevad.fr/

(https://www.mediateurfevad.fr/)). Après démarches préalables écrites des consommateurs vis-à-vis de MATY, le service du Médiateur de la consommation « FEVAD » peut être saisi pour tout litige de consommation relatif à un achat ou à une prestation de service à distance dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur : https://www.mediateurfevad.fr/index.php/espace-consommateur-2/ (https://www.mediateurfevad.fr/index.php/espace-consommateur-2/).

5.2 : **Pour les litiges en magasin** en relation avec le Programme de Fidélité MATY, MATY est adhérente de **l'Union de la Bijouterie Horlogerie (« UBH »)** pour son réseau de bijouteries.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, MATY adhère au **Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (« CM2C »)** dont les coordonnées sont les suivantes : 14 Rue Saint Jean – 75017 Paris (https://cm2c.net/ (https://cm2c.net/)). Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de MATY, le service du Médiateur à consommation du CM2C peut être saisi pour tout litige de consommation relatif à un achat ou à une prestation de service dans une bijouterie du réseau « MATY » dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur : https://www.cm2c.net/comment-nous-saisir.php (https://www.cm2c.net/comment-nous-saisir.php).

5.3 : **Pour les litiges transfrontières suite à un achat en ligne** en relation avec le Programme de Fidélité MATY, vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/consumers/odr (http://ec.europa.eu/consumers/odr)

ARTICLE 6 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles y afférent sont régies par le droit français sous réserve de dispositions impératives plus favorables dans le pays du consommateur.

Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents, conformément aux règles de droit commun (ou de droit international privé).

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de MATY ne pourrait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable au Client ou à un cas de force majeure.

Compte tenu de la nature du service, la responsabilité de MATY ne peut être engagée en cas de défaillance, de panne, de difficulté ou d'interruption de fonctionnement, empêchant l'accès au service ou à une de ses fonctionnalités.

La responsabilité de MATY ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et sera limitée au préjudice direct subi par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, manque à gagner, perte de chance ou de bénéfices, de chiffre d'affaires, de données.

ARTICLE 8 : INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Au cas où l'une des clauses des présentes Conditions Générales du Programme de Fidélité MATY était déclarée nulle ou inapplicable ou faisait l'objet d'une requalification par un Tribunal, seule ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ MATY

MATY se réserve la possibilité de faire évoluer et de modifier les présentes Conditions Générales du Programme de Fidélité MATY à tout moment.

MATY pourra, à ce titre, réduire les avantages liés au Programme de Fidélité MATY, modifier le barème défini ou interrompre le Programme de Fidélité MATY, sous réserve d'en avoir préalablement informé par tous moyens ses Clients dans un délai d'un mois, sauf obligation légale ou cas de fraude avérée, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les simples mises à jour des Conditions Générales du Programme de Fidélité MATY n’ayant pas pour effet de modifier les avantages des Clients se feront sans information préalable et sans préavis. La version en vigueur est celle consultable sur support durable en lien permanent sur le site www.maty.com ou en bijouterie.